



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.3/42/2
21 septembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session
TROISIEME COMMISSION
Point 104 de l'ordre du jour

CAMPAGNE INTERNATIONALE CONTRE LE TRAFIC DES DROGUES

Lettre datée du 13 août 1987, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent par intérim de la Suède auprès
de l'Organisation des Nations Unies

Me référant à la lettre adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies le 28 octobre 1986, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte ci-joint du rapport établi par le Forum des ONG au cours de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues (voir annexe) comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 104 de l'ordre du jour de la quarante-deuxième session ordinaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent par intérim
de la Suède auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) Sten STROMHOLM

Annexe

RAPPORT DU FORUM DES ONG ETABLI AU COURS DE
LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR L'ABUS ET
LE TRAFIC ILLICITE DES DROGUES

Présenté par le Bureau international catholique de l'enfance,
le Conseil international sur les problèmes de l'alcoolisme et
des toxicomanies, l'Association internationale des Lions Clubs,
le Service social international, Soroptimist International,
l'Association mondiale des guides et des éclaireuses et la
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies

INTRODUCTION

1. Le Comité des ONG de Vienne sur les stupéfiants et le Comité des ONG de New York sur l'abus des stupéfiants et des drogues ont mis en place un comité de planification chargé d'organiser les activités relatives à la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues.

2. En collaboration avec l'ONU et le Gouvernement suédois, une conférence interrégionale des ONG a été organisée à Stockholm en septembre 1986. Les conclusions de cette conférence ont été publiées sous forme de document préparatoire de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues (A/CONF.133/6). Elles soulignaient non seulement la participation des ONG à tous les aspects de la lutte contre l'abus des drogues, mais également leur expérience et leurs préoccupations en la matière.

3. Le Forum des ONG organisé au cours de la Conférence internationale a poursuivi les travaux entrepris à Stockholm. Le présent rapport résume les conclusions du Forum et, parallèlement au rapport de la Conférence de Stockholm, présente l'approche adoptée par les ONG pour aborder tous les aspects de l'abus des drogues.

I. LE FORUM

4. Les objectifs du Forum étaient de faciliter l'échange d'informations et de données d'expérience, fournir l'occasion de tirer des leçons de l'expérience des autres et appuyer les travaux des ONG dans le domaine de l'abus des drogues. Ces objectifs ont été réalisés. Plus de 150 ONG venant de tous les coins du monde ont participé à ce forum, et des membres des délégations envoyées par les divers gouvernements à la Conférence internationale ont assisté à certaines séances. La présentation des travaux menés à bien par les ONG a fourni un point de départ aux discussions portant sur leurs activités et a montré le rôle clef que ces ONG jouent dans le domaine de l'abus des drogues.

5. Le programme du Forum était conçu de façon à réaliser les objectifs fixés. On a organisé cinq journées de travail sur des thèmes précis, chaque journée ayant un thème différent, ainsi que 11 tables rondes au cours desquelles des orateurs invités ont présenté des sujets de discussion, fait part de leur expérience et de leur savoir-faire et suscité des débats animés. Un local a également été attribué

à des groupes de travail informels pour qu'ils puissent se réunir et étudier plus en détail certaines questions qui avaient été soulevées lors des journées de travail. La souplesse du programme a permis et facilité l'organisation de réunions officielles au cours desquelles des échanges par-delà les barrières nationales et régionales ont pu avoir lieu.

6. Lors de la séance d'ouverture du Forum, Mme Tamar Oppenheimer, Secrétaire générale de la Conférence internationale, et Mme V. Sauerwein, Chef du Service de liaison entre les ONG et le Département des affaires économiques et sociales internationales, ont pris la parole.

II. LES THEMES

7. Ce forum a vu l'émergence de plusieurs thèmes sur lesquels est axée l'approche des ONG, et qui sont applicables à tous les aspects des efforts déployés en vue de réduire l'offre et la demande de stupéfiants.

8. L'approche holistique est une approche dans laquelle les besoins de la personne ou de la collectivité sont envisagés comme un tout. Elle reconnaît l'interaction et la relation entre les divers éléments de la personne, de la culture et de la collectivité et exige des réponses qui prennent en compte tous ces éléments.

9. Il s'ensuit que ces réponses doivent être multidisciplinaires. Aucune méthode, organisation ou profession ne peut ni ne doit avoir à elle seule le monopole des connaissances ou de l'action en ce qui concerne les mesures à prendre pour résoudre l'offre et la demande de stupéfiants.

10. Si l'on veut que l'action soit efficace, il est essentiel que les mesures prises à tous les niveaux soient intégrées dans un programme global et qu'elles encouragent la participation, qu'elles soient le produit d'un engagement individuel, d'une action collective, ou qu'elles fassent appel à l'autosuffisance ou à l'association et à la coopération entre organisations et institutions.

11. Un facteur clef que l'on retrouve depuis le stade de la production jusqu'à la toxicomanie est la rupture du système social. Ce fait se produit dans les pays et les collectivités où les systèmes tant culturel qu'économique sont perturbés ou faussés, où l'urbanisation rapide a sapé les structures sociales traditionnelles, et également dans les cas où les changements économiques et écologiques ont créé des tensions ou bien lorsque l'accent mis sur les valeurs matérielles a supplanté les valeurs humaines.

12. La prévention sous ses diverses formes est la pierre angulaire des activités conçues pour limiter l'offre et la demande de drogues. Dans le domaine de l'éducation, de la formation et du traitement, toute la gamme de l'abus des drogues doit être prise en compte à partir de l'alcool et du tabac, jusqu'aux drogues illicites, en passant par les drogues licites et les solvants. L'abus des drogues n'est pas limité aux substances contrôlées par les conventions. La prévention ne signifie pas seulement réduire le taux de probabilité de l'abus des stupéfiants. Elle doit également réduire les risques, au niveau de l'individu et de la

collectivité, qui découlent de l'abus des drogues, et chercher et promouvoir le moyen d'en limiter les effets néfastes en contrôlant l'offre et la demande de stupéfiants.

13. La recherche a un rôle essentiel à jouer si l'on veut que les objectifs que l'on s'est fixés dans le domaine de la réduction de l'offre et de la demande soient réalisables et par conséquent efficaces. Pour pouvoir utiliser pleinement les résultats de cette recherche, il faut tenir compte de trois éléments essentiels. Cette recherche doit être comparative, adaptée à la culture du pays, et adopter une approche multiple, c'est-à-dire qu'elle doit être conçue en vue d'intégrer les éléments obtenus à partir de toute une gamme de disciplines.

14. Du débat sur ces thèmes se sont dégagées des propositions bien définies venant compléter celles avancées lors de la Conférence de Stockholm. On en trouvera l'exposé ci-après.

III. LA RECHERCHE

15. La recherche concernant la production, le commerce et l'utilisation des drogues doit : a) être multidisciplinaire; b) utiliser à la fois des méthodologies intensives et extensives; c) tenter d'établir des points de vue comparatifs; et d) être à l'abri des préjugés à la mode et des pressions politiques du moment.

16. La contribution des ONG spécialisées est extrêmement précieuse en ce qui concerne l'organisation et l'exécution du calendrier des activités liées à la recherche, tandis que les ONG non spécialisées jouent un rôle vital dans la diffusion des résultats de cette recherche auprès des dirigeants et du grand public. La recherche fondamentale comme la recherche appliquée sont indispensables à tout programme cohérent qui traite du problème des stupéfiants et des substances psychotropes illicites.

IV. LA PREVENTION

17. Il faudrait mettre en place un programme global de prévention qui prenne en considération l'individu et les dimensions de la réalité humaine : spirituelle, affective, intellectuelle, sociale, culturelle et physique.

18. Il convient de prêter une attention toute particulière à la dimension spirituelle et au rétablissement des valeurs. Celles-ci sont indispensables à chaque individu car non seulement elles constituent une base solide nécessaire à la croissance personnelle et à l'acceptation des responsabilités, mais elles donnent également un sens à la vie et suscitent des attitudes positives qui permettent d'entretenir des relations saines tant sur le plan personnel et familial que sur le plan de la communauté.

19. Face à la complexité du problème de la toxicomanie, la famille doit être spécifiquement considérée comme un instrument naturel de promotion et d'exécution des activités préventives globales et aussi comme une unité sociale susceptible de se fissurer ou de se désintégrer. Afin de maximiser le potentiel de cet instrument, l'Organisation des Nations Unies devrait se pencher sur les problèmes et les besoins de la famille et les inclure dans les principales activités qu'elle envisage d'entreprendre en sa faveur.

20. Certains groupes sont plus exposés que d'autres à la toxicomanie, notamment les enfants des rues, les jeunes mécontents, les prisonniers, les militaires, les handicapés et les réfugiés ainsi que les personnes qui se trouvent dans des situations générant des tensions excessives, souffrent de l'isolement ou vivent dans un environnement malsain. En dehors de ces groupes à hauts risques, il faudrait aussi entreprendre une évaluation du risque d'abus des drogues afin de mettre au point, planifier et mettre en oeuvre des stratégies préventives appropriées.

V. REDUIRE LES RISQUES ET LIMITER LES EFFETS DE LA TOXICOMANIE

21. Toutes les stratégies visant à réduire l'offre et la demande de drogues devraient comprendre des éléments qui permettent notamment aux groupes à risques de surmonter leurs problèmes et leur vulnérabilité. Elles devraient renforcer le sentiment qu'a l'individu de sa propre valeur et de sa responsabilité.

22. En ce qui concerne les actions préventives globales, il faudrait inciter tous les membres de la collectivité, dès le départ, à identifier les besoins, à planifier et à mettre en oeuvre des programmes conçus pour sensibiliser la communauté au problème de l'abus des drogues. Non seulement il faut utiliser les ressources des collectivités, comme les organismes, les écoles et les institutions religieuses, mais il faut en outre mobiliser la force positive des groupes qui réunissent des "pairs", tels que les groupes de jeunes, de parents, et les groupes d'auto-assistance, en vue d'adopter des mesures de prévention efficaces et soutenues.

23. Les jeunes eux-mêmes constituent une ressource précieuse. Il faut qu'ils soient les partenaires actifs des programmes de prévention qui non seulement visent les jeunes mais sont également entrepris par les jeunes. Le succès futur de ces programmes dépend de l'accent qui est mis sur la responsabilité des jeunes et sur le sens qu'ils ont de leur propre valeur et de la contribution qu'ils pourront apporter ultérieurement à la société.

24. L'abus des drogues porte sur de nombreux produits, y compris les préparations pharmaceutiques. Une action préventive exige que l'on insiste sur l'utilisation rationnelle des médicaments. Il faut promouvoir dans ce but la notion d'un consentement informé. Il faut éclairer les consommateurs et les patients sur les médicaments qu'ils utilisent, leur en indiquer l'action et les effets secondaires, afin de leur permettre de les utiliser en toute connaissance de cause.

25. Par ailleurs, il faut insister sur l'influence considérable que les parents exercent - en tant que modèles - sur l'avenir de leurs enfants. Il faut apporter un soutien aux deux parents, et notamment aux femmes, qui ont un rôle prépondérant dans l'éducation du jeune enfant, afin qu'ils remplissent efficacement leur rôle et entretiennent un climat familial sain. En ce qui concerne la question de l'abus des drogues, une éducation familiale permanente, l'accès aux services de consultation mis en place à l'intention des familles, et la communication entre les membres mêmes de la famille sont absolument essentiels. L'influence considérable de l'exemple, que ce soit dans la famille ou dans la société en général, doit être reconnue comme un des moyens qui permettent aux individus de faire face aux crises et aux situations diverses qu'ils peuvent rencontrer dans la vie.

26. Si, malgré tout, il y a abus des drogues, il faut mettre à la disposition de l'individu concerné des services de traitement et de réadaptation. Leur but est de favoriser la réintégration de l'individu sain dans la société. Il faut donc en priorité limiter les effets qui découlent de cet abus. Pour ce faire, les services de traitement, de réadaptation et de réinsertion doivent être accessibles au moment opportun. Il faut donc disposer des ressources financières et matérielles indispensables pour soutenir les programmes qui visent à réduire la demande. S'il arrivait un jour que les programmes de réduction de l'offre produisent un effet quelconque sur les modes de consommation, il y aurait un manque criant de services de traitement et de réadaptation.

VI. L'EDUCATION ET LA FORMATION

27. La formation de personnel qualifié doit être une priorité pour la communauté des ONG ainsi que pour les gouvernements nationaux et les administrations locales.

28. Il faut également enseigner dans les écoles les effets néfastes qu'ont la consommation et l'abus des drogues tant du point de vue sanitaire que du point de vue économique.

29. Par ailleurs, il faudrait mettre au point une documentation contenant des informations exactes et objectives sur l'utilisation et l'abus tant des drogues licites qu'illicites et la diffuser auprès du public. Il faudrait également concevoir, tester et évaluer une documentation didactique, culturellement acceptable - affiches, films, diapositives, enregistrements, pièces de théâtre - et la diffuser dans les écoles, les lieux de réunion des collectivités, les clubs et les autres cadres de réunion sociaux officiels et officieux.

30. Les écoles de médecine, de pharmacie et les écoles d'infirmières devraient inclure dans leurs programmes un enseignement approprié sur l'abus des drogues, sur les effets de celui-ci sur la santé, ainsi que sur la manière d'y remédier.

31. Il faudrait mettre en place une formation professionnelle destinée aux divers groupes professionnels et paraprofessionnels - enseignants, éducateurs sanitaires, médecins généralistes, agents responsables des soins de santé primaires, pharmaciens, infirmières, travailleurs sociaux, agents des collectivités, chercheurs, etc. Ces cours devraient être intégrés dans les programmes généraux de développement.

32. Les milieux professionnels et paraprofessionnels devraient recevoir régulièrement des informations mises à jour afin de se tenir au courant et d'améliorer leurs pratiques.

VII. L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

33. Pour des raisons évidentes, il est souvent difficile d'obtenir des informations sur l'abus des drogues et les questions connexes. Par conséquent, il faut améliorer d'urgence les systèmes d'information actuels afin de faciliter la diffusion rapide et actualisée des données concernant tous les aspects des activités visant à réduire l'offre et la demande de drogues.

34. Il faudrait examiner et revoir le système actuel de distribution de la documentation de l'ONU et de ses institutions spécialisées afin de permettre aux ONG intéressées d'avoir facilement et régulièrement accès aux documents publiés par ces organismes.

35. Il faudrait également mettre en place une banque centrale d'informations, accessible aux ONG et comprenant des données fournies par l'ONU et les organisations gouvernementales et non gouvernementales. La mise en place d'une banque de données est extrêmement importante dans le domaine des projets de développement (remplacement des cultures et questions connexes) de même que pour d'autres questions liées aux drogues, que ce soit dans le domaine de la réduction de la demande ou de celle de l'offre.

36. L'information concernant l'accès aux institutions de financement est également une question clef. Il faut établir une distinction entre les possibilités de financement aux niveaux national, régional et international. Les organismes des Nations Unies comme le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, ainsi que certains organismes nationaux s'occupant du développement, peuvent financer en totalité ou en partie des projets qui correspondent à leurs politiques respectives. Il faut également mobiliser les sources privées de financement, tout particulièrement au niveau national.

37. La mise en place d'un réseau adéquat favoriserait la communication entre les ONG à tous les niveaux. Grâce à ce système, les ONG aux niveaux local, national, régional et international pourraient collaborer et partager les connaissances recueillies au sujet des programmes sur lesquels elles travaillent conjointement. Un tel réseau permettrait également d'éviter les doubles emplois en matière de planification et d'exécution des programmes. En outre, ce système faciliterait l'accès aux compétences techniques.

38. L'utilisation des moyens d'information aux niveaux national et local est importante sur le plan de la communication. Les ONG peuvent et doivent avoir une influence sur ces moyens et les utiliser pour diffuser des informations exactes et objectives concernant tous les aspects du problème des drogues.

VIII. LE DEVELOPPEMENT RURAL ET LA CREATION DE NOUVELLES SOURCES DE REVENUS AFIN DE REDUIRE L'OFFRE

39. Le développement représente le seul espoir à long terme de réduire sensiblement l'offre de drogues organiques. Le développement, comme moyen de contrôler l'offre, s'est révélé la stratégie la plus humaine et la plus efficace pour lutter contre la production illicite de stupéfiants à sa source. Des succès remarquables ont été enregistrés en Thaïlande, en Turquie et au Pakistan, pour un coût modique : les stratégies mises en place dans ces pays sont extrêmement utiles car elles montrent comment appliquer avec succès les programmes de remplacement des sources de revenus. Il convient de noter toutefois qu'un certain niveau de stabilité politique et sociale est indispensable à l'exécution de ces programmes si l'on veut qu'ils aient quelque chance de réussir. Sachant que l'agitation

politique et sociale, les troubles civils et la guerre favorisent la culture de plantes servant à la fabrication des drogues, l'ONU et les Etats Membres devraient chercher à résoudre, par des moyens pacifiques, les conflits qui surgissent dans les grandes zones de production de drogues.

40. Etant donné l'efficacité des programmes de remplacement des récoltes et des revenus, les ONG devraient demander aux gouvernements (à l'instar de l'Italie) d'accroître considérablement leur appui financier à ces programmes. On devrait également donner aux petits pays et aux ONG davantage d'occasions de contribuer aux travaux accomplis par les organisations internationales dans ces domaines, tant sur le plan financier qu'en nature et sur le plan des services.

41. Il est également évident que tout programme doit être conçu en fonction des conditions culturelles et de l'environnement dans la région d'exécution. Pour réussir, un programme doit être basé sur la participation volontaire des exploitants et sur l'intégration de la population locale au processus de prise de décisions et d'évaluation. A cette fin, tous les programmes devraient avoir un calendrier d'objectifs réaliste, qu'il faudrait réétudier au fur et à mesure que le projet avance. Ces objectifs devraient être mis au point en concertation avec les villages de la région de façon à ce que les deux parties se sentent impliquées dans le contrat. Le remplacement des récoltes ou des sources de revenus est inapproprié dans les régions où la culture n'est pas traditionnelle et a été imposée de manière illicite (par exemple, la culture du chanvre dans le nord-est de la Thaïlande).

42. Compte tenu des recommandations de la Conférence de Stockholm, il convient de noter l'importance d'un système stable d'occupation des terres pour les cultivateurs traditionnels si on veut les inciter à abandonner la culture des plantes servant à la fabrication des drogues et la remplacer par des cultures représentant un investissement à plus long terme (comme le café), qui exige souvent trois à quatre années de soins avant la récolte.

43. Lorsqu'on introduit de telles récoltes, il faut veiller tout particulièrement à développer l'infrastructure et les débouchés afin que les exploitants continuent de retirer les avantages du programme après que celui-ci ait pris fin.

44. Les ONG sont chargées de contrôler l'équité et l'efficacité des programmes de réduction de l'offre. Elles ont également les compétences nécessaires pour jouer un rôle important dans l'exécution de ces programmes ainsi que pour entreprendre les efforts de mobilisation à l'appui de ces derniers. Si l'on veille à éviter que les agriculteurs qui cultivent traditionnellement les plantes servant à fabriquer des drogues soient blâmés ou considérés comme criminels, cela permettra de réduire l'aliénation rurale et par là même de renforcer la primauté du droit essentielle à l'élimination éventuelle d'une production de drogues à grande échelle.

IX. ACTIVITES FUTURES DES ONG

45. Le schéma multidisciplinaire complet adopté par la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues propose des lignes d'action sur les plans national, régional et international. Les ONG sont actives et ont un rôle à jouer à tous ces niveaux. Ce n'est donc pas seulement à l'échelon des gouvernements

nationaux et des organisations gouvernementales que ces actions doivent être envisagées et entreprises. A tous les degrés d'activités, il est nécessaire que les ONG aident à trouver des réponses critiques et constructives au schéma multidisciplinaire complet. Le cas échéant, les ONG doivent prendre la tête et lancer des actions dans le cadre dudit schéma.

46. Les comités des ONG sur l'abus des stupéfiants et des drogues de Vienne et de New York agissent comme centres de liaison et défendent les préoccupations et les besoins des ONG auprès des organismes de l'ONU qui s'occupent des drogues, et particulièrement la Commission et la Division des stupéfiants. Par leur intermédiaire, les ONG peuvent et doivent user de leur expérience pour influencer véritablement les décisions prises par ces institutions des Nations Unies et diffuser l'information concernant les travaux entrepris par les organisations gouvernementales et internationales. Les comités des ONG veilleront à renforcer leurs structures afin d'encourager, promouvoir et étendre la participation des ONG à tous les niveaux dans le cadre des efforts qui sont déployés pour limiter l'offre et réduire la demande de drogues.

47. La Conférence des ONG de Stockholm et le Forum de Vienne ont favorisé la mise en place d'un réseau officieux reliant les pays et les régions. Il faut maintenir ce réseau. Dans un premier temps, la liste des participants présents à ce forum pourra servir de liste de contacts dans le monde entier. Un des objectifs des ONG sera d'élaborer et de diffuser un annuaire des ONG.

48. Ces réseaux officieux d'organisations et de particuliers devraient fonctionner par l'intermédiaire de groupements nationaux et régionaux d'ONG. L'échange de personnes entre pays et régions devrait être encouragé et soutenu financièrement; cela permettrait d'accroître les connaissances, de partager les données d'expérience et de fournir un complément de formation.

49. Les ONG ont montré qu'elles s'intéressaient à tous les aspects des programmes de réduction de l'offre et de la demande de drogues. Les gouvernements nationaux et les organisations gouvernementales doivent reconnaître et accepter le rôle important joué par ces ONG, et cette reconnaissance doit se manifester par un soutien financier et matériel. Les ONG doivent participer dès le début à la planification, à la mise au point et à l'exécution des mesures prises dans le domaine de l'abus des drogues, et ce à tous les niveaux.
